

Image not found or type unknown



Droits a des congés pour pacs ?

Par **LILI17**, le **10/06/2009** à **21:41**

Bonjour,
Mon ami et moi venons de nous pacser aujourd'hui et nous aimerions savoir si nous avons droit à des jours de congès pour cet évènement ?
Conventions : commerce de gros n°3044 / batiment et travaux publics n°3107
Merci d'avance.